



Je travaille dans un café ou tous le monde fume (le patron comme les clients)

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 16 juillet 2009

Je travaille dans un café ou tout le monde fume (le patron comme les clients). Il me semble pourtant que la loi contre le tabac dans les lieux publics à déjà été votée.

Que faire ?

Réponse :

L'interdiction de fumer contenue dans le [code de la santé publique](#) ne vise pas les lieux publics mais les lieux fermés et couverts qui accueillent du public. Elle vise également les lieux de travail fermés et couverts.

C'est donc à ces deux titres que vous pouvez exiger le respect de vos droits. L'inspecteur du travail a désormais pour mission de veiller à l'application de ces principes dans les entreprises ; il serait étonnant qu'il ne réponde pas favorablement à votre demande.

DNF peut également se joindre à vous ou se substituer à vous pour obtenir satisfaction en justice au cas où votre première démarche n'aboutirait pas.